

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 13 novembre 2023** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **M. Léo Sévigny** relativement à la propriété située sur **L'AVENUE LARIVIÈRE** (lot 5 029 304 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison d'un projet de subdivision de l'actuel lot 5 029 304 qui aurait pour effet de créer un lot où seraient présents deux (2) bâtiments accessoires (grange et garage) sans bâtiment principal, ce qui est prohibé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de régulariser la présence de deux (2) bâtiments accessoires (grange et garage) sur le lot à être créé, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 12^e jour d'octobre 2023
et publié le 25 octobre 2023



Angèle Tousignant, greffière